



**Compte rendu de la  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 11 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 janvier à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Thierry ROLLAND, Maire.

**Présents:** ROLLAND Thierry- PETREQUIN Myriam- PELLET Karine- PERRIN Stéphane- CLAIR Franck- SABATIER David- FANTON Catherine

**Absents :** GUITTARD Amélie

**Pouvoirs:** DESCHAMPS GALLEGO Grégory donne pouvoir à Thierry ROLLAND.

CHOLLIER Jean-Vincent donne pouvoir à Catherine FANTON.

LAMBERT Gilliane donne pouvoir à Karine PELLET.

**Secrétaire:** PELLET Karine

---

**1°: Approbation du compte-rendu de la réunion du CM du 07/07/2022.**

**2°: Délibérations**

**DELIBERATION 2023-01: Retrait de délégation d'un adjoint**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire en date du 07 janvier 2023 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 07 janvier 2023 par Monsieur le maire de la délégation consentie à M DESCHAMPS GALLEGO Grégory 2<sup>ème</sup> adjoint au maire par arrêté du 26 mars 2020 dans les domaines de la voirie, de l'assainissement, des bâtiments et de l'éclairage public le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent: «*lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.*».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de M DESCHAMPS GALLEGO Grégory dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas maintenir M DESCHAMPS GALLEGO Grégory dans ses fonctions d'adjoint au maire.

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.